



Mieux valoriser les clubs de jeunes - 02/07/2015

Anthisnes -

Le groupe PS-IC a décidé de diminuer un subside octroyé aux clubs de sport. L'opposition a accepté tout en marquant sa désapprobation.



Mardi, au conseil communal d'Anthisnes, un point a particulièrement fait grincer des dents la conseillère MR-IC, Françoise Tricnont-Keysers: la modification d'une subvention octroyée aux clubs sportifs.

L'échevin des Sports, Michel Evans, a proposé de diminuer *«le montant forfaitaire de 500€ à 300€ pour les clubs ayant en charge des frais de fonctionnement liés à un bâtiment ou à un terrain extérieur»*. Selon l'élue PS-IC, *«l'objectif est de laisser un montant plus important aux clubs qui occupent des jeunes en deçà de 20 ans. Chaque club recevra donc 200€ de moins pour l'entretien des bâtiments mais l'enveloppe pour le critère "jeune" augmentera d'autant.»*

La conseillère François Tricnont-Keysers, à l'origine du projet avec le groupe MR-IC, *«ne trouve pas logique de modifier en cours d'année les subsides sur lesquels pouvaient prétendre les clubs. C'est irrespectueux, il fallait les revoir à partir de l'exercice 2016.»* L'opposition espérait garder la somme de 500€ tout en augmentant l'enveloppe globale de 9 000€ à 12 000€. *«On aurait même pu demander plus, mais nous sommes restés raisonnables. Cela permettait de garder le forfait fixé d'un commun accord en groupe de réflexion. Nous regrettons en tout cas de ne pas avoir pu rouvrir ce débat en groupe de travail, car on s'est retrouvé devant le fait accompli.»*

«Pas d'autres alternatives»

Le groupe MR-IC a tout de même donné son accord à la modification budgétaire du montant forfaitaire.

«J'ai accepté ce nouveau règlement car je n'avais pas d'autres alternatives, on ne pouvait s'opposer à l'allocation de subsides à un club, précise François Tricnont-Keysers. On a dû accepter les conditions mais je ne manquerai pas de renouveler nos propositions avant le budget 2016, c'est-à-dire avant le mois de décembre.»

Julie RESTIAU (L'Avenir)